



## BULLETIN D'INFORMATION

Décembre 2011

N°1

### MOT DU PRESIDENT

CLINCHAMPS SUR ORNE

FONTENAY LE MARMION

LAIZE LA VILLE

MAY SUR ORNE

SAINT MARTIN DE FONTENAY

#### SOMMAIRE

Mot du Président	p1
Pourquoi une intercommunalité ? Organisation et fonctionnement	p2
Les compétences Les élus	p3
Le bureau communautaire La Conseil communautaire Les Commissions	p4
Commission d'appel d'offres Finances Voirie et espaces verts	p5
Aménagement du territoire et Développement économique	p6
Animations Enfance/Jeu/Jeunesse Action sociale	p7
Concours logo	p8
Contacts	

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne était légalement constituée, regroupant les communes de Clinchamps sur Orne, Fontenay le Marmion, Laize la Ville, May sur Orne et Saint Martin de Fontenay, pour une population de 7 560 habitants.

Cette nouvelle entité s'inscrit dans le cadre de la Loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et prévoyant la couverture intégrale du territoire national d'EPCI (Etablissements Publics de Coopérations Intercommunales).

Nous sommes donc en ordre de marche !

Ce nouvel espace de solidarité est doté de compétences obligatoires (aménagement de l'espace et développement économique), ainsi que de compétences optionnelles (voirie, équipements culturels et sportifs, action sociale, enfance jeunesse, traitement des déchets ménagers).

Toutes ces compétences font l'objet actuellement d'un travail de diagnostic par les différentes commissions du conseil communautaire, pour en définir les contours (intérêt communautaire) et les priorités d'actions à mettre en œuvre.

Espace de solidarité, de complémentarité et de projets pour inscrire notre territoire dans une dynamique de développement économique, de mutualisation des équipements et des moyens, d'uniformisation et de développement des services aux populations, tels sont les objectifs que nous devons atteindre avec un devoir de résultat.

C'est notre mission, c'est notre volonté !

J'adresse mes remerciements aux membres du conseil communautaire pour la confiance qu'ils m'ont accordée et pour le sens de l'intérêt général dont ils font preuve.

C'est un premier bulletin d'informations qui vous permettra de mieux connaître votre Communauté de Communes, d'autres suivront quand l'actualité le justifiera.

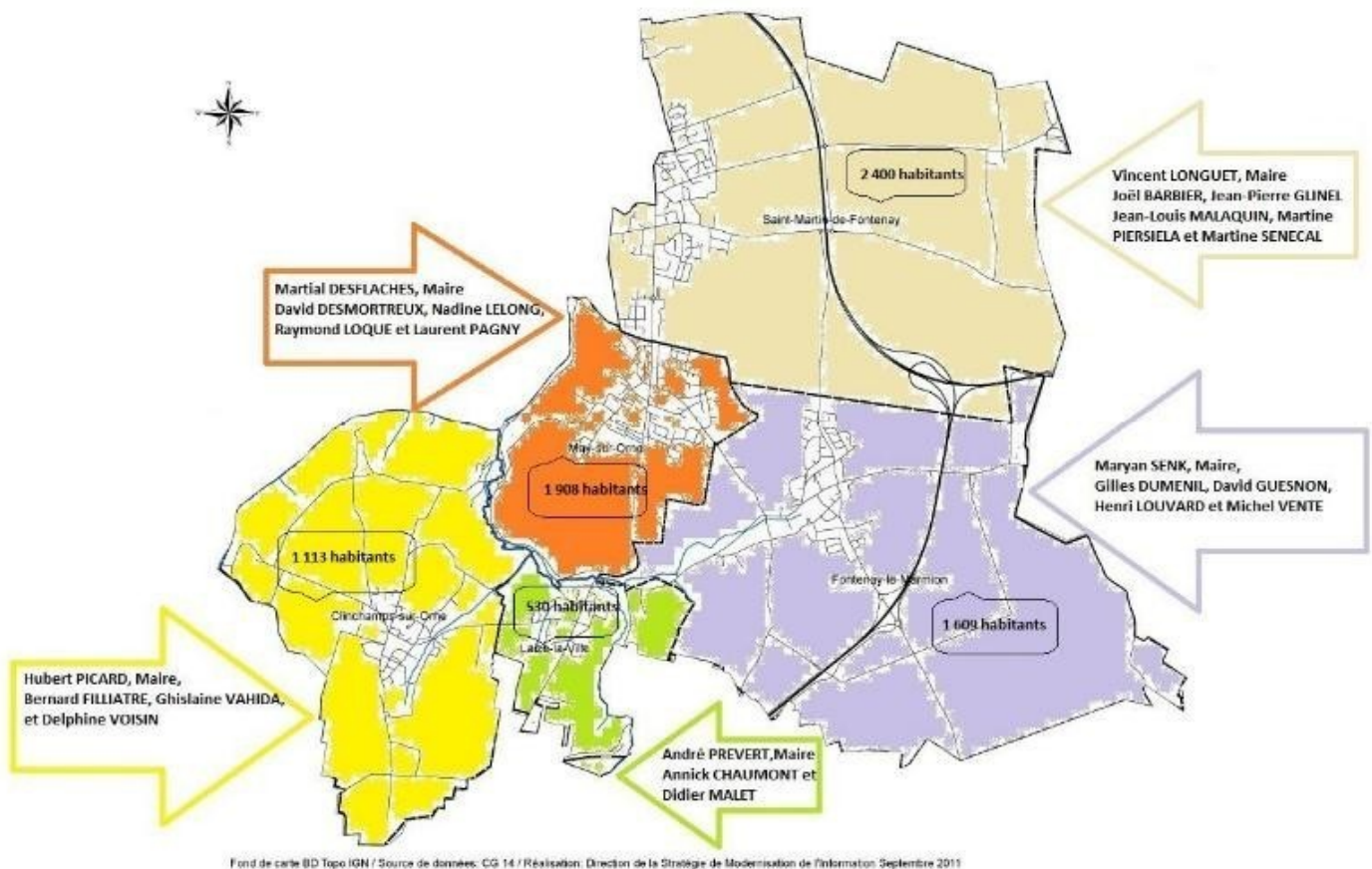
Bien à vous !

Le Président  
Hubert PICARD

## POURQUOI UNE INTERCOMMUNALITÉ ?

Se rassembler pour unir ses forces, mettre des moyens en commun afin de réaliser des projets à l'échelle d'un territoire, réfléchir ensemble sur des enjeux et des problèmes qui dépassent le cadre communal, voilà quelques raisons qui ont pu pousser les responsables locaux à travailler ensemble.

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne a été créée par arrêté préfectoral le 1er janvier 2011 entre les communes de Clinchamps sur Orne, Fontenay le Marmion, Laize la Ville, May sur Orne et Saint Martin de Fontenay. Elle regroupe une population de 7 560 habitants.



## ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Elle exerce les compétences qui sont inscrites dans ses statuts et qui lui ont été transférées par les communes membres.

### Les compétences obligatoires:

- Aménagement de l'espace: élaboration et suivi du schéma de cohérence territoriale - création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
- Développement économique: aménagement, gestion et entretien de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques d'intérêt communautaire

### Les compétences optionnelles:

- Protection et mise en valeur de l'environnement: élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
- Création, aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire
- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire



## LES ELUS

Pour décider des projets à mettre en œuvre dans le cadre de ses compétences et les mener à bien, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne s'appuie sur ses élus (conseil communautaire, bureau et commissions) et sa directrice.

Le Président préside les séances du conseil communautaire, dont il fixe l'ordre du jour, prépare et exécute les décisions. Représentant légal de la Communauté de Communes, il est élu par les délégués du conseil communautaire après chaque renouvellement des conseils municipaux.

Le Président est épaulé par des vice-présidents, qui peuvent bénéficier de délégations et de la directrice.



Le bureau se compose de élus du Conseil communautaire désignés sur proposition du Président, ainsi que du Président lui-même. Il se réunit régulièrement pour préparer le Conseil communautaire et examiner les propositions des commissions avant de les soumettre au Conseil communautaire.

Le conseil communautaire est l'organe délibérant et décisionnel de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne.

Il est composé de 23 délégués titulaires et 23 délégués suppléants élus par les conseils municipaux des 5 communes membres.

Il se réunit au moins une fois par trimestre. Il a en charge : le vote du budget, des projets communautaires et des actes juridiques majeurs. Il définit l'orientation générale suivie par l'institution.

Le conseil communautaire se réunit au minimum une fois par trimestre. Chaque décision fait l'objet d'une délibération. Les séances du conseil communautaire sont publiques.



Les commissions la Communauté de Communes est également structurée autour de commissions thématiques chargées de débattre sur les actions à mener, les projets à mettre en œuvre et de formuler des propositions d'actions. Elles sont composées d'élus communautaires, de conseillers municipaux et de la directrice qui co-anime les commissions avec leur vice-président respectif.

#### Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

La Communauté de Communes a pour mission d'exercer, aux lieux et place de ses communes membres les compétences que celles-ci lui ont transférées.

Ces transferts de compétences supposent nécessairement, pour être pleinement opérationnels, le transfert corrélatif des personnels, biens, équipements et contrats, ainsi que des moyens financiers afférents à l'exercice des compétences transférées.

Le rôle de la CLECT est de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée. Elle est composée de 15 délégués des conseils municipaux des communes membres sans qu'il s'agisse obligatoirement des délégués communautaires de la commune. Chaque commune membre doit disposer d'au moins un représentant.

#### Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Elle est composée de membres à voix délibérative qui sont issus de l'assemblée délibérante (le Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants). Elle a pour rôle l'examen des candidatures et offres en cas d'appel d'offres.

### Commission information et communication

Sous la direction du Président, la commission travaille sur la conception et le suivi des outils de communication de la Communauté de Communes (bulletin d'information, site).



### Commission finances

Le premier budget de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne a été voté le 26 avril 2011.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 606 132 et la section d'investissement à 8 000.

Les recettes sont principalement constituées de la Dotation de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement) de 85 365, de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 438 262 et des Contributions Directes 70 055.

#### Les taux de fiscalité votés pour l'exercice 2011:

Taxe d'habitation..	0.48%
Foncier Bâti..	1.12%
Foncier non bâti	1.66%
Contribution Foncière des Entreprises...	0.88%

Afin de ne pas peser sur la fiscalité locale des habitants, ces taux ont été déduits des différentes taxes perçues par les 5 communes membres, ce qui assure une totale neutralité quant au pourcentage des taux d'imposition.

### Commission voirie et espaces verts

La voirie et les espaces verts sont des postes « lourds » pour nos communes à la fois budgétairement, par les travaux routiers à entreprendre chaque année et en terme de charge de travail et de personnel pour l'entretien des espaces verts.

La commission ayant pour mission de faire l'expertise des charges générées par ces postes, a travaillé sur les axes suivants :



- ⇒ établir par commune l'état des lieux de la voirie et trottoirs, et faire un classement en trois catégories en fonction de l'état ;
- ⇒ estimer les coûts de remise en état à partir d'une étude réalisée par la Communauté de Communes ;
- ⇒ définir les voiries d'intérêt communautaire selon les critères retenus par le conseil communautaire ;
- ⇒ préparer un document de synthèse pour la commission d'évaluation des charges transférées pour les voiries reconnues d'intérêt communautaire.

La même démarche a été retenue pour les espaces verts.

Le travail de la commission a porté sur l'analyse des temps de travail en fonction du type d'espaces verts et les fréquences d'interventions.

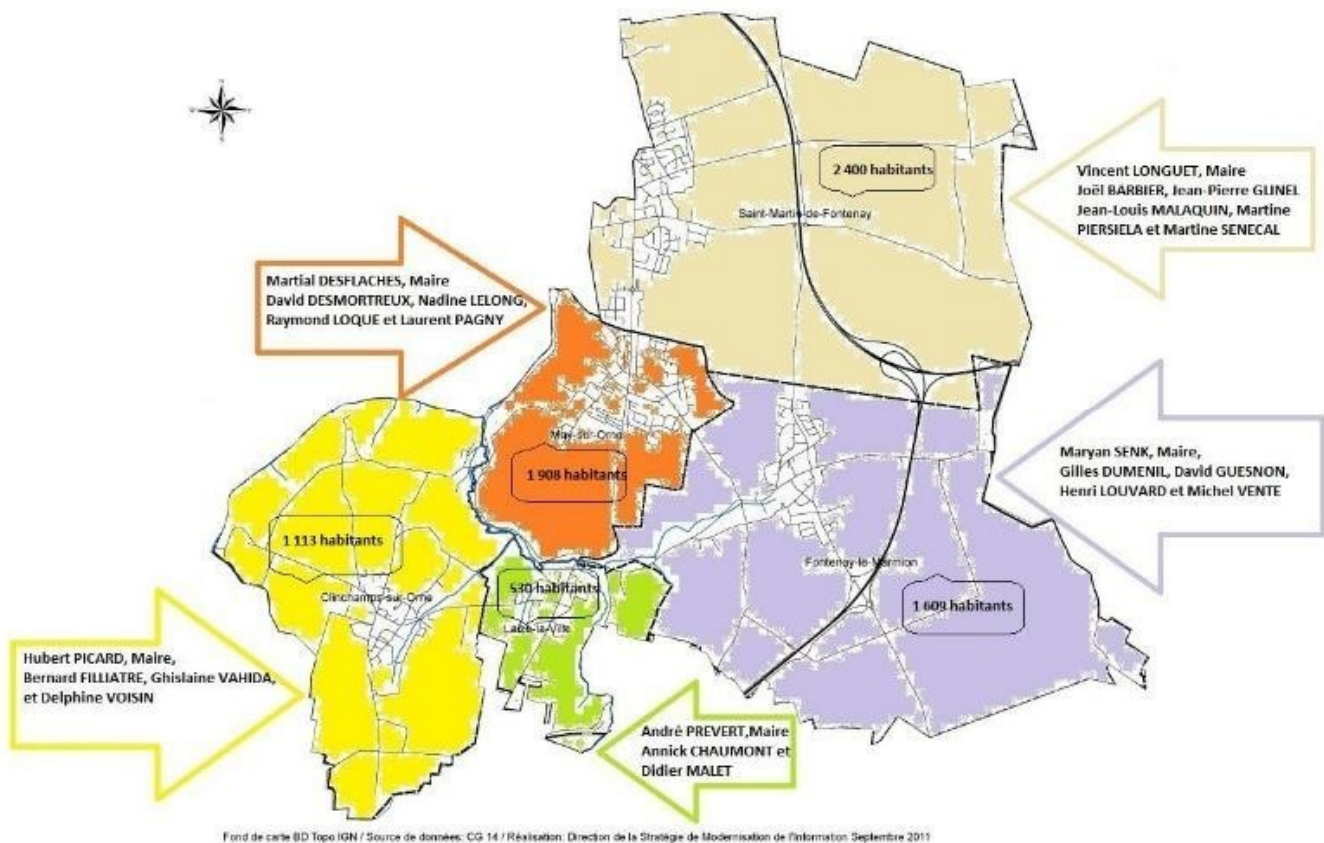


### Commission aménagement du territoire et développement économique

La commission, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, a engagé un diagnostic du territoire.

Dans ce contexte, le 4 octobre dernier, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne a réuni, à May sur Orne, les acteurs socio-économiques du territoire.

Près de 80 personnes représentant une cinquantaine d'acteurs socio-économiques étaient présents. Le président Hubert Picard, a expliqué l'histoire de la Communauté de Communes et a indiqué son fonctionnement.



### Commission animation enfance-jeunesse et culture

La commission s'est réunie pour partager et prendre en compte les préoccupations de tous en terme d'animation jeunesse et culturelle.

Elle a dressé un état des lieux des actions en direction des jeunes (centres de loisirs, clubs ado, activités, animation et sorties...) organisées sur le territoire de la Communauté de Communes et a réalisé une expertise des charges générées par ces actions.

Un diagnostic sur le fonctionnement des bibliothèques de notre territoire est également en cours de rédaction.

Un document de synthèse, relevant les coûts des compétences qui pourraient être transférées, sera élaboré pour la commission d'évaluation des charges transférées.



### Commission action sociale

La Commission « Action Sociale » a travaillé sur le transfert des compétences « Petite Enfance » : le Relais Assistants Maternels (RAM) et la halte-garderie itinérante (Bébé Bus).

Le RAM « Les Pitchouns » est un service intercommunal gratuit ouvert aux assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, aux candidat(e)s potentiel(le)s à l'agrément aux gardes d'enfants à domicile ainsi qu'aux parents employeurs du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne et de la commune de Saint André sur Orne.

C'est un lieu d'échanges, de découverte, d'information et d'animation. Des temps d'animation itinérants sont proposés sur les communes de Clinchamps sur Orne, May sur Orne et Saint André sur Orne.

Contact : Sophie LECARPENTIER, animatrice du RAM  
Mairie de Saint Martin de Fontenay  
17 rue de Biganos  
14320 SAINT MARTIN DE FONTENAY  
Tél : 09.77.76.97.68  
Courriel : [ramlespitchouns@orange.fr](mailto:ramlespitchouns@orange.fr)

Permanences téléphoniques et  
accueil du public sur rendez-vous les

- Mardi de 13h30 à 17h30  
- Mercredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h  
- Jeudi de 13h30 à 16h



La halte-garderie itinérante (Bébé Bus) est un service de garde occasionnelle organisé en partie dans un bus équipé d'espaces repos, change, toilettes, soins et cuisine et dans une salle communale également aménagée. Le service est encadré par des professionnels de la petite enfance.

Le Bébé Bus peut accueillir 12 enfants de 2 mois à 6 ans, selon les disponibilités. Il est présent tous les lundis de 9h à 16h (sauf 5 semaines de congés annuels), à May sur Orne, Bâtiment Garderie 3 rue Saint André.

Contact : Fédération ADMR au 02.31.26.84.84 ou Bébé Bus au 06.75.86.92.42

Le transfert de ces compétences a été acté par arrêté préfectoral du 30 septembre 2011. Par ailleurs, le conseil communautaire a validé son adhésion en lieu et place des communes membres, à l'Association Intercommunale de la Vallée de l'Orne pour l'Emploi et l'Insertion.

## ORGANISATION D'UN CONCOURS POUR LA CREATION DU LOGO DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ORNE

La Communauté de communes de la Vallée de l'Orne a décidé d'organiser auprès de ses habitants un concours pour la création d'un logo.

### Participants

Ce concours est ouvert aux habitants des communes (adultes ou mineur représenté par un majeur) et aux écoles du territoire. Un seul projet pourra être présenté par la même personne ou par classe des écoles.

### Acceptation du règlement

La participation au présent concours implique l'acceptation du règlement, sans possibilité de réclamation.

### Retrait des dossiers d'inscription

Le retrait du règlement et du bulletin d'inscription se fera auprès des mairies de chaque commune membre à l'adresse suivante:

Mairie de Clinchamps sur Orne  
Rue Léonard Gille  
14320 CLINCHAMPS SUR ORNE

Mairie de Fontenay le Marmion  
Rue de la République  
14320 FONTENAY LE MARMION

Mairie de Laize la Ville  
10 rue du Régiment Mont Royal  
14320 LAIZE LA VILLE

Mairie de May sur Orne  
Rue Eugène Figeac  
14320 MAY SUR ORNE

Mairie de Saint Martin de Fontenay  
Rue de Biganos  
14320 SAINT MARTIN DE FONTENAY

Ou à

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne  
Mairie rue Eugène Figeac  
14320 MAY SUR ORNE

Date limite de dépôt des projets:

**16 mars 2012**

Pour tout renseignement s'adresser à la Communauté de Communes  
par téléphone au 02.31.74.48.54  
par courriel : [cdc.vallee.orne@gmail.com](mailto:cdc.vallee.orne@gmail.com)





### Commission animation enfance-jeunesse et culture

La commission s'est réunie pour partager et prendre en compte les préoccupations de tous en terme d'animation jeunesse et culturelle.

Elle a dressé un état des lieux des actions en direction des jeunes (centres de loisirs, clubs ado, activités, animation et sorties...) organisées sur le territoire de la Communauté de Communes et a réalisé une expertise des charges générées par ces actions.

Un diagnostic sur le fonctionnement des bibliothèques de notre territoire est également en cours de rédaction.

Un document de synthèse, relevant les coûts des compétences qui pourraient être transférées, sera élaboré pour la commission d'évaluation des charges transférées.



### Commission action sociale

La Commission « Action Sociale » a travaillé sur le transfert des compétences « Petite Enfance » : le Relais Assistants Maternels (RAM) et la halte-garderie itinérante (Bébé Bus).

Le RAM « Les Pitchouns » est un service intercommunal gratuit ouvert aux assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, aux candidat(e)s potentiel(le)s à l'agrément aux gardes d'enfants à domicile ainsi qu'aux parents employeurs du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne et de la commune de Saint André sur Orne.

C'est un lieu d'échanges, de découverte, d'information et d'animation. Des temps d'animation itinérants sont proposés sur les communes de Clinchamps sur Orne, May sur Orne et Saint André sur Orne.

Contact : Sophie LECARPENTIER, animatrice du RAM  
Mairie de Saint Martin de Fontenay  
17 rue de Biganos  
14320 SAINT MARTIN DE FONTENAY  
Tél : 09.77.76.97.68  
Courriel : [ramlespitchouns@orange.fr](mailto:ramlespitchouns@orange.fr)

Permanences téléphoniques et  
accueil du public sur rendez-vous les

- Mardi de 13h30 à 17h30  
- Mercredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h  
- Jeudi de 13h30 à 16h



La halte-garderie itinérante (Bébé Bus) est un service de garde occasionnelle organisé en partie dans un bus équipé d'espaces repos, change, toilettes, soins et cuisine et dans une salle communale également aménagée. Le service est encadré par des professionnels de la petite enfance.

Le Bébé Bus peut accueillir 12 enfants de 2 mois à 6 ans, selon les disponibilités. Il est présent tous les lundis de 9h à 16h (sauf 5 semaines de congés annuels), à May sur Orne, Bâtiment Garderie 3 rue Saint André.

Contact : Fédération ADMR au 02.31.26.84.84 ou Bébé Bus au 06.75.86.92.42

Le transfert de ces compétences a été acté par arrêté préfectoral du 30 septembre 2011. Par ailleurs, le conseil communautaire a validé son adhésion en lieu et place des communes membres, à l'Association Intercommunale de la Vallée de l'Orne pour l'Emploi et l'Insertion.



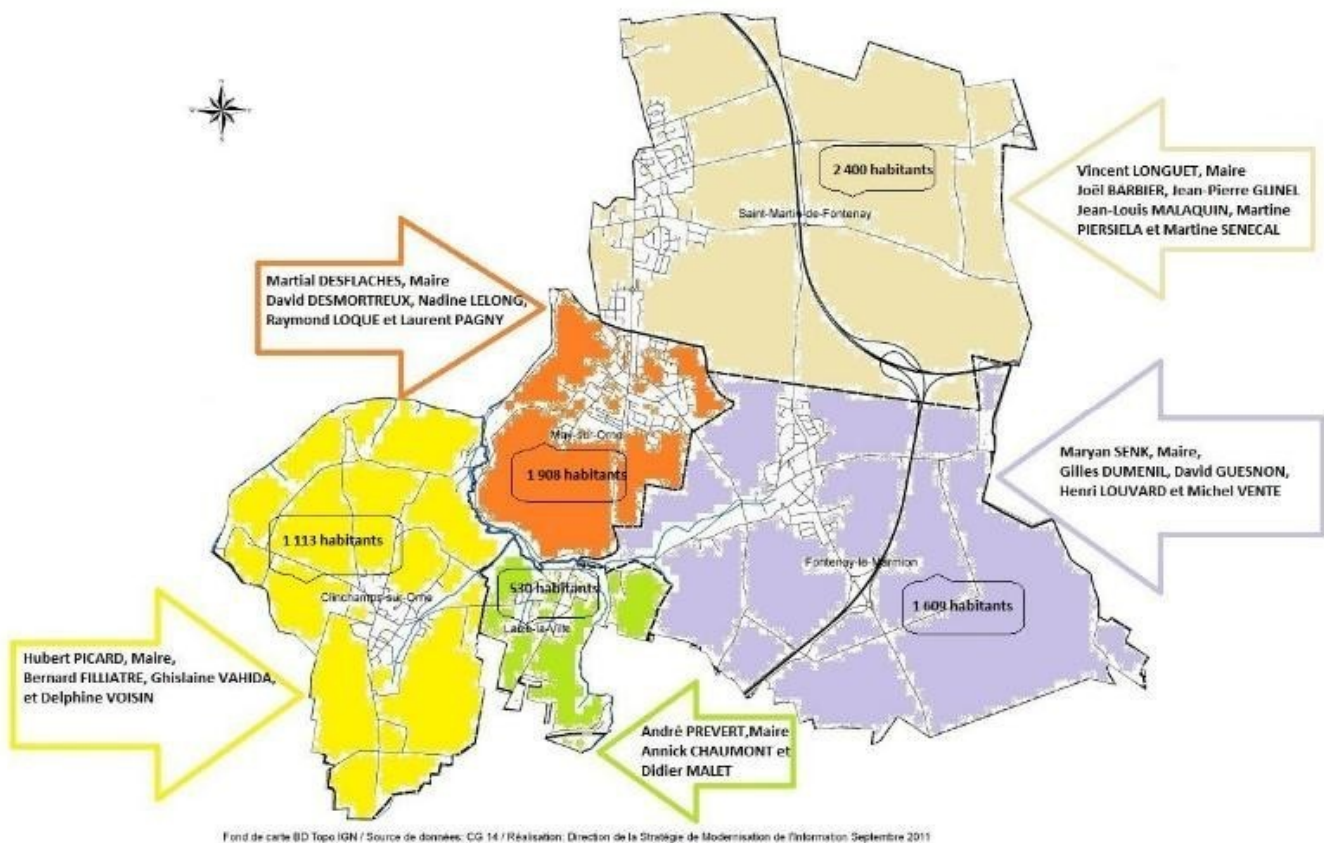


### Commission aménagement du territoire et développement économique

La commission, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, a engagé un diagnostic du territoire.

Dans ce contexte, le 4 octobre dernier, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne a réuni, à May sur Orne, les acteurs socio-économiques du territoire.

Près de 80 personnes représentant une cinquantaine d'acteurs socio-économiques étaient présents. Le président Hubert Picard, a expliqué l'histoire de la Communauté de Communes et a indiqué son fonctionnement.

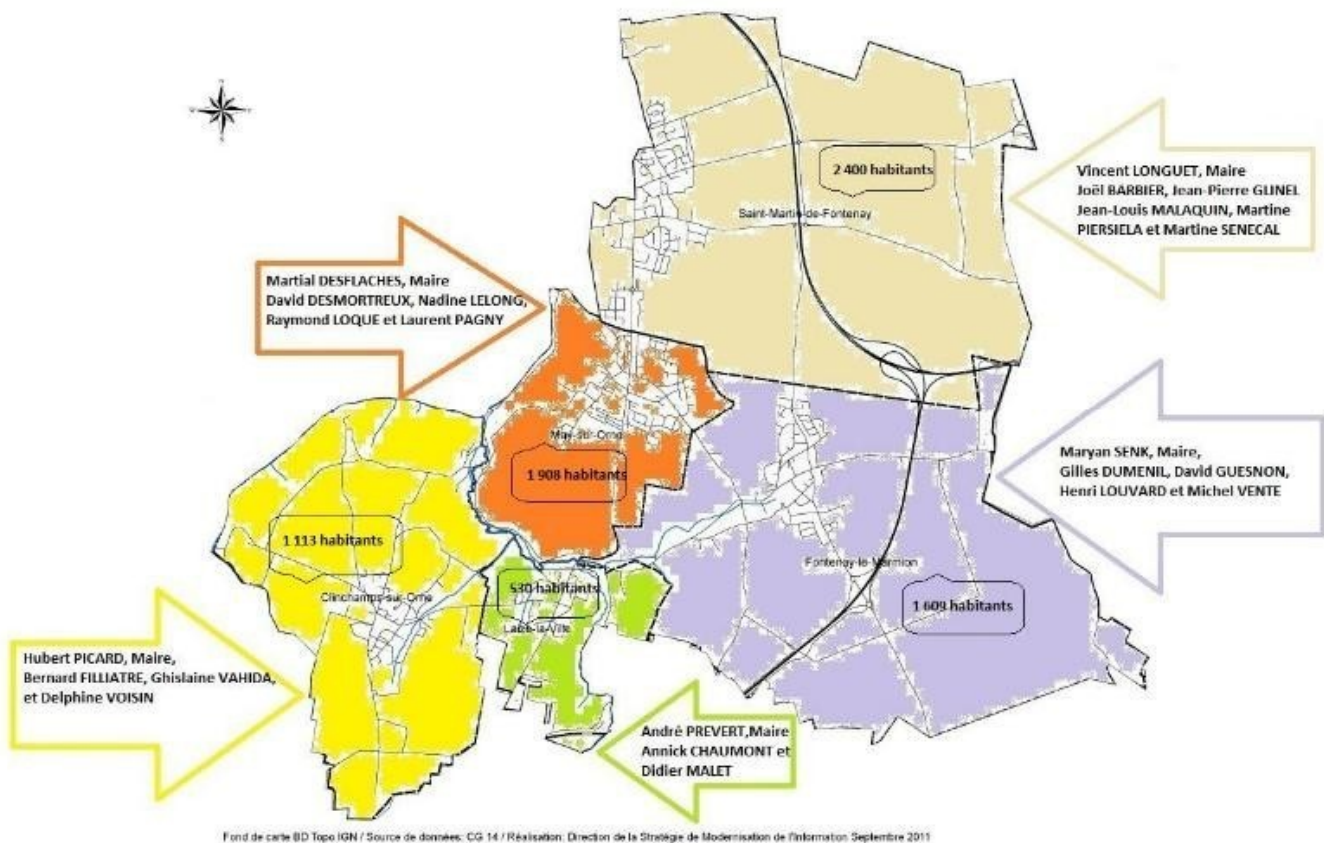




### Commission aménagement du territoire et développement économique

La commission, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, a engagé un diagnostic du territoire. Dans ce contexte, le 4 octobre dernier, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne a réuni, à May sur Orne, les acteurs socio-économiques du territoire.

Près de 80 personnes représentant une cinquantaine d'acteurs socio-économiques étaient présents. Le président Hubert Picard, a expliqué l'histoire de la Communauté de Communes et a indiqué son fonctionnement.





### Commission information et communication

Sous la direction du Président, la commission travaille sur la conception et le suivi des outils de communication de la Communauté de Communes (bulletin d'information, site).



### Commission finances

Le premier budget de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne a été voté le 26 avril 2011.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 606 132 et la section d'investissement à 8 000.

Les recettes sont principalement constituées de la Dotation de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement) de 85 365, de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 438 262 et des Contributions Directes 70 055.

#### Les taux de fiscalité votés pour l'exercice 2011:

Taxe d'habitation..	0.48%
Foncier Bâti..	1.12%
Foncier non bâti	1.66%
Contribution Foncière des Entreprises...	0.88%

Afin de ne pas peser sur la fiscalité locale des habitants, ces taux ont été déduits des différentes taxes perçues par les 5 communes membres, ce qui assure une totale neutralité quant au pourcentage des taux d'imposition.

### Commission voirie et espaces verts

La voirie et les espaces verts sont des postes « lourds » pour nos communes à la fois budgétairement, par les travaux routiers à entreprendre chaque année et en terme de charge de travail et de personnel pour l'entretien des espaces verts.

La commission ayant pour mission de faire l'expertise des charges générées par ces postes, a travaillé sur les axes suivants :



- ⇒ établir par commune l'état des lieux de la voirie et trottoirs, et faire un classement en trois catégories en fonction de l'état ;
- ⇒ estimer les coûts de remise en état à partir d'une étude réalisée par la Communauté de Communes ;
- ⇒ définir les voiries d'intérêt communautaire selon les critères retenus par le conseil communautaire ;
- ⇒ préparer un document de synthèse pour la commission d'évaluation des charges transférées pour les voiries reconnues d'intérêt communautaire.

La même démarche a été retenue pour les espaces verts.

Le travail de la commission a porté sur l'analyse des temps de travail en fonction du type d'espaces verts et les fréquences d'interventions.



Le bureau se compose de élus du Conseil communautaire désignés sur proposition du Président, ainsi que du Président lui-même. Il se réunit régulièrement pour préparer le Conseil communautaire et examiner les propositions des commissions avant de les soumettre au Conseil communautaire.

Le conseil communautaire est l'organe délibérant et décisionnel de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne.

Il est composé de 23 délégués titulaires et 23 délégués suppléants élus par les conseils municipaux des 5 communes membres.

Il se réunit au moins une fois par trimestre. Il a en charge : le vote du budget, des projets communautaires et des actes juridiques majeurs. Il définit l'orientation générale suivie par l'institution.

Le conseil communautaire se réunit au minimum une fois par trimestre. Chaque décision fait l'objet d'une délibération. Les séances du conseil communautaire sont publiques.



Les commissions la Communauté de Communes est également structurée autour de commissions thématiques chargées de débattre sur les actions à mener, les projets à mettre en œuvre et de formuler des propositions d'actions. Elles sont composées de élus communautaires, de conseillers municipaux et de la directrice qui co-anime les commissions avec leur vice-président respectif.

#### Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

La Communauté de Communes a pour mission d'exercer, aux lieux et place de ses communes membres les compétences que celles-ci lui ont transférées.

Ces transferts de compétences supposent nécessairement, pour être pleinement opérationnels, le transfert corrélatif des personnels, biens, équipements et contrats, ainsi que des moyens financiers afférents à l'exercice des compétences transférées.

Le rôle de la CLECT est de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée. Elle est composée de 15 délégués des conseils municipaux des communes membres sans qu'il s'agisse obligatoirement des délégués communautaires de la commune. Chaque commune membre doit disposer d'au moins un représentant.

#### Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Elle est composée de membres à voix délibérative qui sont issus de l'assemblée délibérante (le Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants). Elle a pour rôle l'examen des candidatures et offres en cas d'appel d'offres.



### Les compétences obligatoires:

- Aménagement de l'espace: élaboration et suivi du schéma de cohérence territoriale - création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
- Développement économique: aménagement, gestion et entretien de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques d'intérêt communautaire

### Les compétences optionnelles:

- Protection et mise en valeur de l'environnement: élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
- Création, aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire
- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire



## LES ELUS

Pour décider des projets à mettre en œuvre dans le cadre de ses compétences et les mener à bien, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne s'appuie sur ses élus (conseil communautaire, bureau et commissions) et sa directrice.

Le Président préside les séances du conseil communautaire, dont il fixe l'ordre du jour, prépare et exécute les décisions. Représentant légal de la Communauté de Communes, il est élu par les délégués du conseil communautaire après chaque renouvellement des conseils municipaux.

Le Président est épaulé par des vice-présidents, qui peuvent bénéficier de délégations et de la directrice.



